

24-DD-0771

Décision Directe
Par délégation du Conseil
de la Métropole européenne de Lille

ARMENTIERES -

PRES DU HEM - TOURNAGE D'UN FILM - ECOLE ARTFX - CONVENTION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n° 22-C-0068 du Conseil en date du 29 avril 2022, modifiée par les délibérations n° 23-C-0114 du 30 juin 2023, n° 23-C-0361 du 15 décembre 2023 et n° 24-C-0055 du 19 avril 2024, portant délégation des attributions du Conseil au Président et autorisant leur délégation de signature aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0308 du 19 juin 2024 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0237 du 14 mai 2024 portant délégation de signature des attributions du Conseil, déléguées au Président, aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0331 du 20 juin 2024 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services selon les ordres de priorité indiqués ;

Vu la délibération tarifaire n° 24-C-0036 du Conseil en date du 9 février 2024 portant délibération tarifaire des Espaces Naturels Métropolitains ;

Vu la demande de M. Noa Valadoux, représentant un groupe d'étudiants de 4ème année de Mastère 3D & effets spéciaux numériques à l'école de cinéma ArtFX Lille en date du 16 juillet 2024.

Considérant qu'il convient d'aider ce groupe d'étudiants à réaliser son film de fin d'études, que le site des Prés du Hem permet de le faire en un seul endroit, que la mise à disposition du site ne crée pas de nuisances et n'a pas d'impact sur l'ouverture au public des Prés du Hem ;

Décision directe Par délégation du Conseil

Considérant qu'il convient d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public de la MEL avec le groupe d'étudiants représentés par M. Noa VALADOUX ;

Conformément aux dispositions de la délibération tarifaire n° 24-C-0036 du Conseil en date du 9 février 2024 portant délibération tarifaire des Espaces Naturels Métropolitains, l'occupation est consentie à titre gratuit.

DÉCIDE

Article 1. D'autoriser le groupe d'étudiants en cinéma à ArtFX Lille, représentés par M. Noa VALADOUX, école domiciliée à Lille Plaine Image 111 boulevard Constantin Descat 59200 Tourcoing à occuper certains espaces des Prés du Hem, listés dans la convention d'occupation du domaine public ci-annexée, pour le tournage d'un film de fin d'études dans la période du 30 septembre au 4 octobre 2024 ;

Article 2. Cette occupation temporaire du domaine public est consentie à titre précaire et révocable, L'occupation est consentie à titre gratuit ;

Article 3. Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue avec le groupe d'étudiants représentés par M. Noa VALADOUX ;

Article 4. La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 5. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.